



# URBANITES 03.11.14

## PANNEAUX SOLAIRES ET PATRIMOINE OMBRES PORTEES ?

Nicolas Delachaux architecte epfl/sia  
glatz-delachaux.ch

Patrimoine suisse  
Section vaudoise



**sia**

société suisse des ingénieurs et des architectes  
section vaud

# Préambule

C'est un plaisir de participer à ce débat des Urbanités organisé conjointement entre la SIA et Patrimoine Suisse.

Merci de me laisser ouvrir les feux ou plutôt quelques rayons de soleil sur le patrimoine!



# Y a-t-il incompatibilité entre patrimoine et panneaux solaires?



Nicolas Delachaux architecte EPFL / SIA – glatz-delachaux.ch





# Y a-t-il incompatibilité entre patrimoine et technique?



Il n'y a pas, en principe, incompatibilité entre panneaux solaires et patrimoine, pas plus qu'il y aurait incompatibilité entre patrimoine et technique.

J'aimerais d'emblée citer Philippe Biéler, président central de Patrimoine Suisse et ancien Conseiller d'Etat:

« N'ouvrons pas une nouvelle guerre, ou n'y prêtons pas la main! La sauvegarde d'un environnement (naturel et bâti) de qualité et d'un climat sain sont des objectifs suffisamment beaux et importants pour que nous ne les opposions pas alors qu'ils sont parfaitement compatibles et complémentaires ! »



La nouvelle politique énergétique est essentielle.  
Veillons toutefois à ne pas tout sacrifier et à ne pas détruire ou dénaturer l'héritage historique, culturel et patrimonial dont nous sommes dépositaires.

C'est là également notre responsabilité.





Le cadre est ainsi posé, il s'agit:

- de proportionnalité
- de cohérence entre architecture, patrimoine et technique
- de collaboration entre acteurs de la sauvegarde du patrimoine et spécialistes des technologies
- de réflexion et d'intelligence
- donc avant tout de bon sens, au-delà des normes et règlements!...
- ...mais aussi de soumettre obligatoirement tout projet de panneaux solaires (quelque soit la grandeur), tant sur les bâtiments en note 1 à 3 que sur les sites ISOS nationaux à autorisation spéciale de la section des Monuments et Sites et en cas de refus de soumettre le projet à la commission ad hoc pour arbitrage.



Il s'agit dès lors de faire cohabiter histoire et modernité, savoir-faire ancestraux et hautes technologies.



Patrimoine suisse  
Section vaudoise



Nicolas Delachaux architecte EPFL / SIA – [glatz-delachaux.ch](http://glatz-delachaux.ch)

**sia**

société suisse des ingénieurs et des architectes  
section vaud



# Proportionnalité: de quoi parle-t-on?

Quelques chiffres vaudois: (sources: SIPAL, Monuments et sites, ECA, janvier 2014)

- 201'705 bâtiments inscrits auprès de l'ECA
- 1'112 bâtiments classés (note 1 et 2) soit 0,55 %
- 6'141 bâtiments mis à l'inventaire (note 1, 2 et 3) soit 3,04 %
- 11'325 bâtiments placés sous protection générale soit 5,61 %

au total:

- 18'578 bâtiments protégés soit 9,21 %
- 149 sites d'importance nationale (ISOS A) dans lesquels  
22'368 bâtiments (note 1 à 7) soit 11,08 %

**on parle donc ce soir d'environ 10% du parc immobilier vaudois**



environ 5 % de bâtiments où l'on s'abstient, en principe, totalement



Nicolas Delachaux architecte EPFL / SIA – glatz-delachaux.ch

**sia**  
société suisse des ingénieurs et des architectes  
section vaud



environ 5% de bâtiments sous haute attention



Patrimoine suisse  
Section vaudoise



Nicolas Delachaux architecte EPFL / SIA – glatz-delachaux.ch

**sia**

société suisse des ingénieurs et des architectes  
section vaud



et 90 % environ de bâtiments parfaitement adaptables



Patrimoine suisse  
Section vaudoise

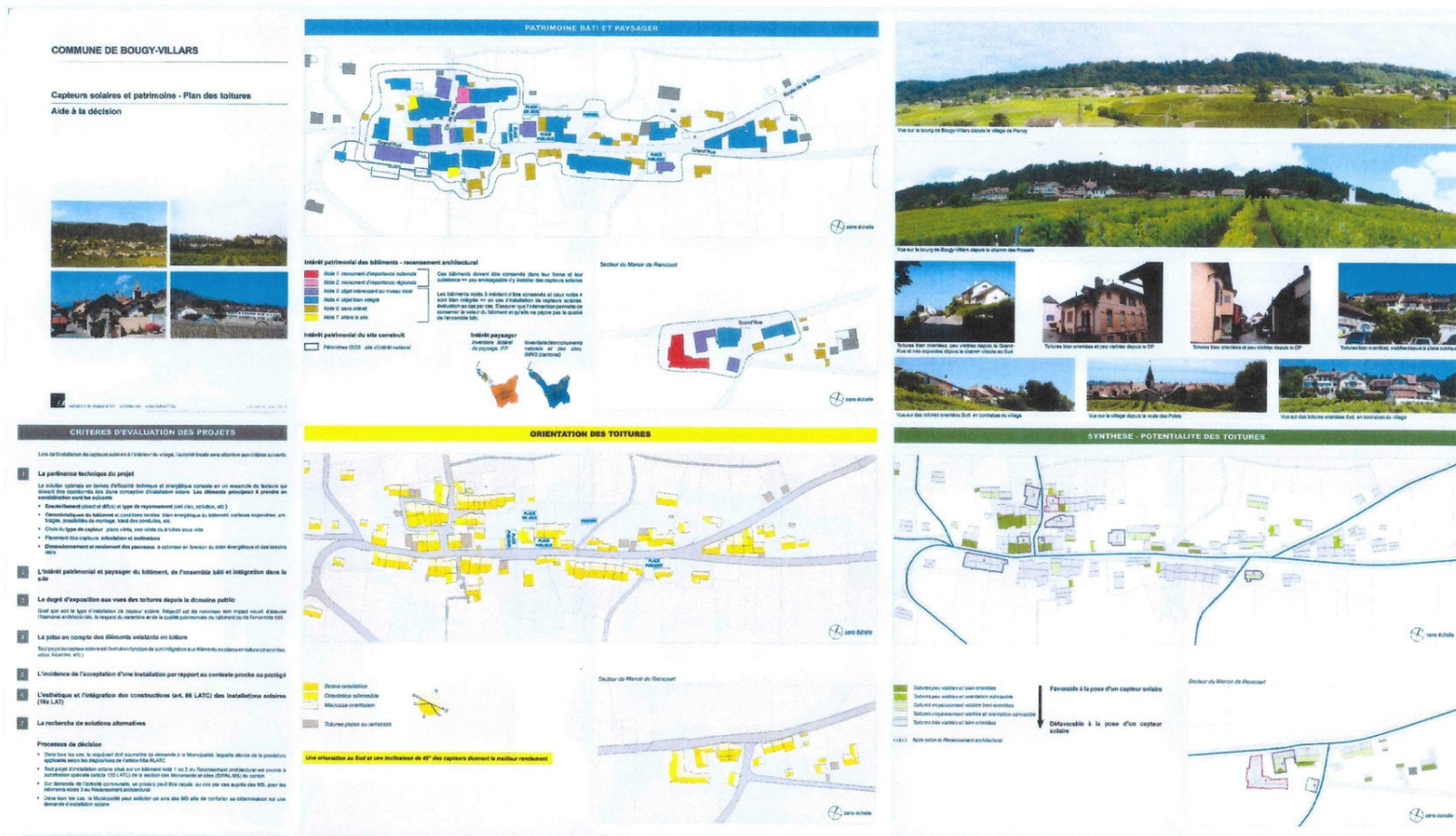


Nicolas Delachaux architecte EPFL / SIA – glatz-delachaux.ch

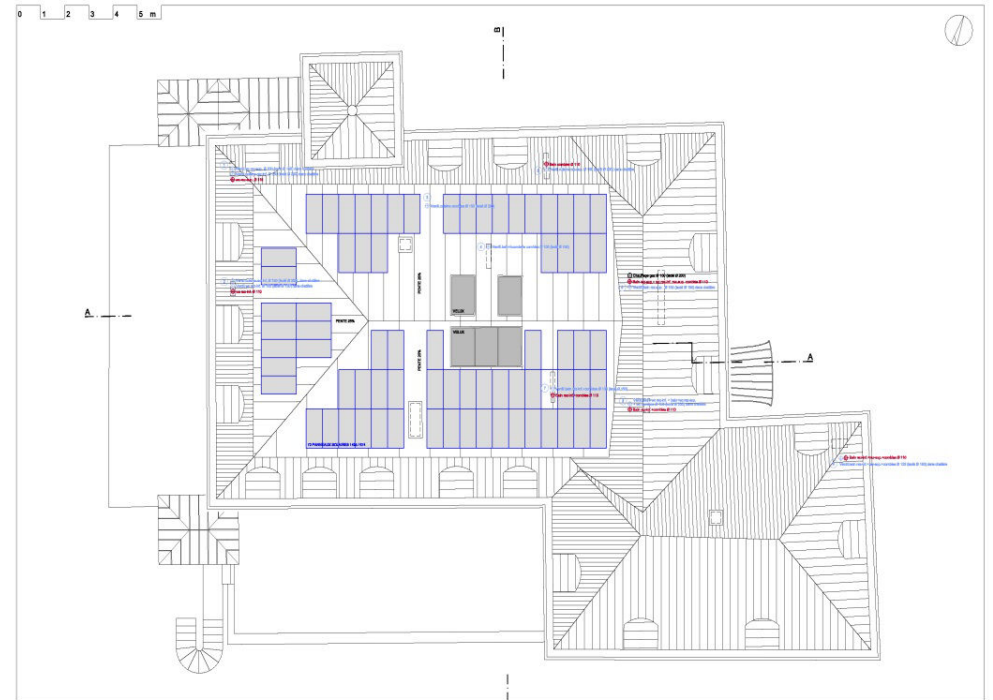
**sia**  
société suisse des ingénieurs et des architectes  
section vaud



Plusieurs communes du canton, principalement dans des sites ISOS, ont pris l'heureuse initiative de mandater des bureaux pour élaborer des «plans solaires», des aides à la décision ou règlements spécifiques à la mise en place de panneaux solaires, afin de les disposer judicieusement en protégeant les vues majeures. Ici un extrait du plan de Bougy-Villars (bureau GEA)



Il s'agira de privilégier premièrement les toitures non visibles, ici la partie supérieure du toit à la Mansart



Nicolas Delachaux architecte EPFL / SIA – glatz-delachaux.ch





Deuxièmement on privilégiera les toitures secondaires, sur des annexes par exemple, dont un pan entier sera couvert.



Nicolas Delachaux architecte EPFL / SIA – glatz-delachaux.ch

**sia**  
société suisse des ingénieurs et des architectes  
section vaud



Troisièmement des panneaux peuvent être disposés en appentis, laissant libre, là aussi, la toiture principale



Nicolas Delachaux architecte EPFL / SIA – glatz-delachaux.ch



Enfin, sur une toiture principale, on évitera de disposer les panneaux au milieu du toit et/ou dispersés...

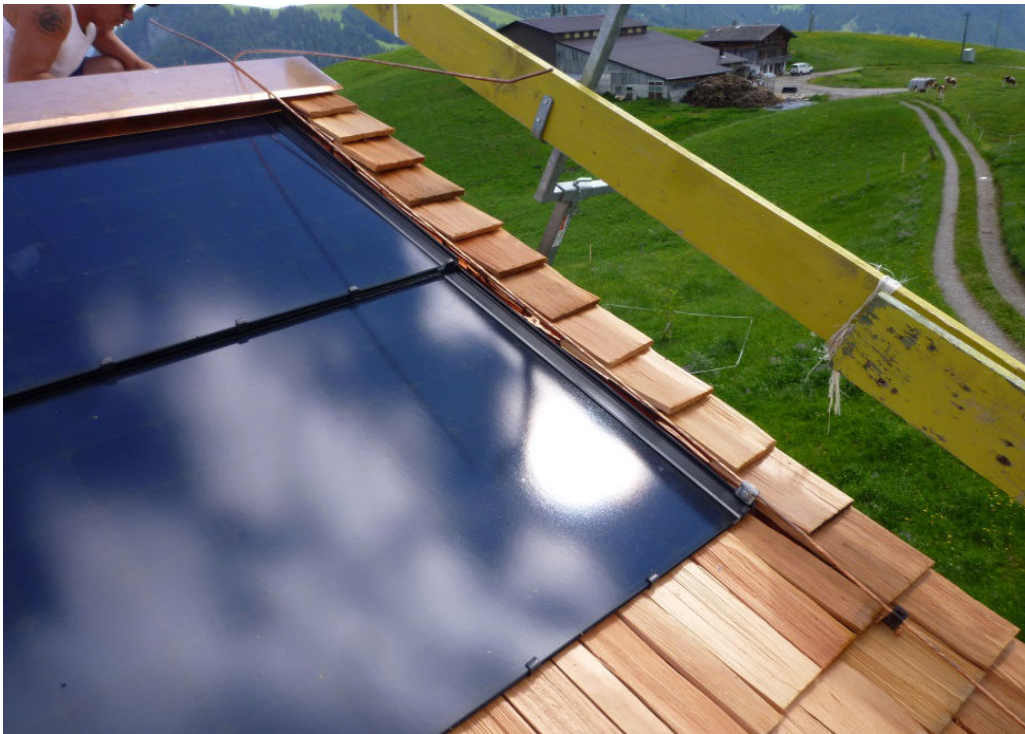




mais on privilégiera une disposition le long du faîte, intégrée à la couverture, ici en tuiles plates



ou intégrée à une couverture en bardeaux de mélèze, par exemple



Patrimoine suisse  
Section vaudoise



Nicolas Delachaux architecte EPFL / SIA – glatz-delachaux.ch

**sia**  
société suisse des ingénieurs et des architectes  
section vaud



ou en bas de la toiture, le long des chéneaux, profitant comme ici  
de la pente plus faible du réveillon



Patrimoine suisse  
Section vaudoise



Nicolas Delachaux architecte EPFL / SIA – glatz-delachaux.ch

**sia**  
société suisse des ingénieurs et des architectes  
section vaud



Et finalement, doit-on vraiment toucher au patrimoine majeur? Peut-être que les nouvelles technologies et l'évolution des matériaux permettront, un jour, une intégration parfaite...  
...mais n'oublions pas la valeur patrimoniale, historique et culturelle de cette infime part de notre parc immobilier que l'on se doit à tout prix de sauvegarder **et mettre sous haute surveillance...**

